



Reconnaissance de dette pour un acte de vente immobilier

Par **ETSENACA**, le **10/11/2014** à **11:04**

Bonjour, mon père est mort il y a 4 ans et ma mère qui a 64 ans veut vendre la maison. Ma soeur et moi même ne sommes pas d'accord pour vendre. Je souhaite racheter la part de ma mère et celle de ma soeur par une reconnaissance de dette devant le notaire. A partir de quand suis-je propriétaire légal de la maison (à la signature de la reconnaissance de dette ou à son terme ?). Ma mère a 50% de la maison avec l'usufruit et la jouissance et ma soeur et moi avons 50% de la nupropriété. Je voudrais payer la reconnaissance de dette en plusieurs mensualité sur une période de 20 ans pour l'achat de la totalité de la maison ? La reconnaissance de dette est-elle payante envers l'état et le notaire ? La valeur totale de la maison est de 280 000€ quel est le % de frais de notaire et la somme a payer à l'état ? Cordialement Mme DIAMANTINO Nathalie.